

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 8 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le huit juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

**Présents :** Alain CHAMBON, Hugo GOOVAERTS, Sylvie CHEYREZY, Anne-Marie PEZZANO, Thierry GINESTE, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOUBE

**Absent :** Cédric CHANNAC, excusé

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie PEZZANO

### **DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE**

M. PANSIER Francis étant arrivé après 18h30, il n'a pas pris part au vote des deux premières délibérations.

- **Délégation aux Adjoint**

Lors du précédent conseil municipal, il a été désigné 3 adjoints. Le conseil municipal décide de leur attribuer les délégations suivantes :

- Maire Adjointe : Finances, Urbanisme, écoles
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Village, Logements communaux
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Voirie, Bâtiments communaux

- **Indemnités des adjoints**

Le Maire informe que l'indemnité de Maire est de droit. Il convient donc de délibérer sur les indemnités des adjoints.

Les indemnités sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 1<sup>er</sup> adjointe : 9.9 % de cet indice
- 2<sup>ème</sup> adjointe : 45.46 % des 9.9 % de cet indice
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 45.46 % des 9.9 % de cet indice

Ces indemnités sont à appliquer à compter du 26 mai 2020, date de prise de fonction des nouveaux élus.

- **Délégations consenties au Maire**

Le conseil municipal décide de confier au maire et pour la durée de son mandat un certain nombre de délégations mentionnées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- **Remboursement frais de mission aux élus**  
Le conseil municipal émet un avis favorable pour le remboursement de frais occasionnés aux élus lors de leurs différentes missions et ceux dans la limite du raisonnable.
- **Désignation des délégués au SDE 07**  
Le conseil municipal a désigné  
1 délégué titulaire : M. CHANNAC Cédric  
1 délégué suppléant : M. GINESTE Thierry
- **Vote du taux des taxes communales 2020**  
Le Maire propose de ne pas augmenter les taux. Il informe le conseil municipal que suite au gel de la taxe d'habitation, il convient de ne pas délibérer sur cette taxe.  
Le Conseil Municipal décide de retenir les taux suivants :  
Taxe sur foncier bâti : 8.36 %  
Taxe sur foncier non bâti : 64.78 %
- **Adhésion à un groupement d'achat d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents auprès du SDE 07**  
Le maire informe le conseil municipal que le marché de l'électricité s'ouvre à la concurrence pour les collectivités territoriales en janvier 2021. Le syndicat départemental d'électrification propose aux communes d'adhérer à un groupement d'achat d'électricité, moyennant 56 € de frais annuel. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette proposition.
- **Délibération sur la durée d'amortissement des biens au budget principal de la commune**  
Suite à une information de la trésorerie, il convient de modifier la durée d'amortissement des comptes 204 : Subventions d'équipement versées et 205 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires. Le conseil municipal décide d'amortir le compte 204 sur une durée de 15 ans et le compte 205 sur une durée de 5 ans.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'épavage commence sur la commune mardi 9 juin. De l'enrobé à froid va être commandé afin de boucher les trous sur les différentes voies communales.
- Sur cette mandature, M. Chambon ne souhaite pas continuer à être délégué communautaire. De fait, Mme Cheyrezy Sylvie sera conseiller titulaire et Mme Pezzano Anne-Marie, conseiller suppléant.
- Mme Cheyrezy Sylvie, conseiller communautaire informe les élus des différents problèmes financiers que rencontre la communauté de communes des gorges de l'Ardèche.
- Assainissement :  
Le projet de création de station d'épuration sur la commune est toujours d'actualité. Le maire doit contacter le propriétaire du terrain où devra s'implanter la future station d'épuration.

- Action sociale :  
La commission action sociale doit être mise en place. 4 élus sont volontaires : Pansier Francis, Thoulouze Annie, Pezzano Anne-Marie, Cheyrezy Sylvie. 3 Bénévoles communaux seront désignés lors du prochain conseil municipal.
- Une convention avec 30 millions d'amis a été signée pour la prise en charge d'une partie de la stérilisation des chats. Suite à une demande d'administré, il convient de débloquer cette aide.
- Le recensement de la population aura lieu en janvier 2021.
- La remise en état de l'harmonium de l'église a été évoquée.
- Le recrutement d'un agent d'entretien est envisagé en remplacement de Mme Rivière.
- Des composteurs de quartier seront installés sur le parking de la mairie.
- A la fin du conseil municipal, le maire a donné la parole à Mme MEZRI et répondu à ces interrogations.

Le Maire  
Alain CHAMBON

